

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 MARS 2018.
sous la présidence du maire : Alain Marzin.

Ordre du jour :

1- Vote des taxes locales :

Ce sujet sera traité lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal sur Avril.

(Notification des taux , non parvenue)

2- Participation communale 2018, au C C A S :

Afin d'équilibrer le budget du CCAS, une participation de la commune est nécessaire
Elle s'élève cette année à 3.000€.

Avis favorable du Conseil Municipal.

3-Participation communale 2018 à l'OGEC :

Le calcul des dépenses 2017 liées au fonctionnement de l'école publique, ramenés par élève de primaire donne un coût par élève de : 615,37€. Pour l'année scolaire 2017/2018 : 29 élèves de primaire scolarisés à l'école privée sont domiciliés à Maël-Carhaix.

Soit un coût total pour 2018 de : 17.845,73€.

De plus, suite à la décision du Conseil Municipal du 15 Novembre 2017 ; une participation aux frais de fonctionnement des maternelles de 350€ / enfant sera versée après signature du contrat simple.

Montant de cette participation : pour 17 enfants , 5.950€.

Viendra s'ajouter pour tous les enfants des 2 écoles , une aide de 50€ par enfant pour les sorties extrascolaires.

Avis favorable du Conseil Municipal.

4- Demandes de subventions 2018 :

La commission des finances s'est réunie le 8 Mars dernier, afin d'étudier les demandes de subventions.

Ces dernières étant consultables en mairie : Les principales étant , Association Liorzou Kervézéneq : 8.000€// OSL:8.500€//USMC:3.000€//Danserien Kreiz Breizh : 500€// Société de chasse : 400€.

Avis favorable du Conseil Municipal.

5- Budgets (Compte Administratif 2017)

COMMUNE : La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé excédentaire de : 243.369,32€ .

En investissement : le résultat cumulé à la cloture est excédentaire de 524509,37€

ASSAINISSEMENT : (Compte Administratif 2017)

La section de fonctionnement dégage un résultat cumulé 54.538€.

En investissement : le résultat de l'exercice dégage un excédent cumulé de 236.070€.

LOTISSEMENT:(Compte administratif 2017)

En fonctionnement : le résultat de l'exercice présente un déficit de -18.889€.

En investissement : le résultat donne un solde avec un excédent cumulé de 133.722€.

Budgets Primitifs 2018.

Commune :

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1.255.000€ .

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1.745.000€.

Les principaux projets : Aménagements entrées de bourg // Aménagements Rue de la gare // Travaux d'isolation à l'école // Acquisition d'un véhicule pour les services techniques // Acquisition de matériels divers // Travaux sur les bâtiments communaux.

Assainissement :

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 182.000€ .

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 354.000€.

Budget très serré, laissant peu de marge de manœuvre.

Travaux prévus : Réhabilitation des réseaux, avant aménagements.

Lotissement :

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 351.926€.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 373.379€.

Avis favorable du Conseil Municipal , sur ces budgets.

6- Aménagement « Rue de la gare » et annexes :

Attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre : Suite à l'audition des 3 candidats. C'est le cabinet « Horizon et Paysages » qui a été jugé le mieux disant. Il s'agit du même cabinet qui réalise les aménagements des entrées de bourg.

Montant de la mission de maîtrise d'oeuvre : 26.512,50 Ht. // 31.815,00€ Ttc.

Avis favorable du Conseil Municipal.

7- Voirie 2018 : Attribution du marché.

Suite à l'ouverture des plis , l'ADAC a analysé les offres. Le marché ayant été attribué à l'entreprise PIGEON.

Montant tranche ferme : 52.334,04€ Ttc

tranche conditionnelle : 9.840,00€ Ttc

Avis favorable du Conseil Municipal.

8- Installation classée : Earl « Ker ar Yar »

Une consultation du public du 20 Mars au 17 Avril est ouverte dans la commune sur demande présentée par l'EARL « Ker Ar Yar », installation soumise à enregistrement afin d'être autorisée à exploiter un élevage avicole de 40000 poules pondeuses plein air au lieu dit Keroualet.

Avis favorable du Conseil Municipal.

9- Location d'un local communal :

Une demande de location a été présentée au Conseil Municipal. Cette demande concerne un local attenant à l'ancien dispensaire , au 4 rue de la Poste.

Montant de la location : 250€ /mois .

Avis favorable du Conseil Municipal.

10- Questions et info diverses :

- La demande de dérogation, concernant les rythmes scolaires a été validée par

l'inspection d'académie. Il y aura donc un retour aux 4 jours d'école à la rentrée 2018 /2019.

- Afin d'obtenir une première fleur pour la commune, il nous est demandé d'apporter des améliorations concernant le fleurissement du bourg.**

Avec la participation de la population, la commune suggère le fleurissement des facades, en fournissant les plants ainsi que le terreau,les commerçants , et les particuliers, intéressés fourniront leurs bacs.